



CPAM des Alpes-Maritimes

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE

- **Travail en Réseau de l'Assurance Maladie : Processus PFS EMPLOYEURS**

Dans le cadre de la répartition régionale des processus TRAM, la CPAM du Var a été retenue pour déployer la plateforme multiservices employeurs régionale (PFER). Cette plateforme prendra en charge les appels des Alpes Maritimes à compter du 4 décembre 2017.

Les agents de notre organisme concernés par cette mutualisation (2.7 ETP) seront maintenus au sein de la PFS assurés.

- **Outil ALIENORH**

Dans le cadre de la mutualisation de la paie, il est mis en place un applicatif spécifique nommé ALIENORH (Application Labélisée Informatique d'Echanges Numériques Optimisés Ressources Humaines). Cet outil permettra la transmission, par la GRH, des éléments variables de paie vers le centre national de gestion de la paie (CNGP).

- **Déploiement de la MSS (Messagerie Sécurisée Santé) et du DMP (Dossier Médical Partagé)**

Le DMP est un carnet de santé numérique. Il permet aux professionnels de santé **utilisant la MSS, d'accéder aux informations utiles à la prise en charge du patient** et de partager avec d'autres professionnels de santé des informations médicales le concernant : ses antécédents, ses allergies éventuelles, les médicaments qu'il prend, ses comptes-rendus d'hospitalisation et de consultation, ses résultats d'examens (radios, analyses biologiques...), etc...

Le lancement national est prévu pour début 2018. La direction a précisé que la première priorité au déploiement du DMP sera d'en créer un nombre très important lors de la réception des assurés sociaux. Il est à prévoir un fort impact sur l'organisation des accueils et sur les installations informatiques actuellement mises en place. **Pour la Cfdt, l'objectif doit être de mieux soigner !** Le DMP devrait faciliter une meilleure prise en charge des assurés, au travers d'un diagnostic rapide qui permettra un traitement ou un geste chirurgical adapté.

- **Modalités de récupération du samedi férié « 11 novembre 2017 »**

Il a été décidé par Monsieur le Directeur, de fermer l'organisme le vendredi 10 novembre 2017 dans la cadre d'un congé exceptionnel accordé en compensation du samedi 11 novembre 2017.

Pour les salariés ne travaillant pas habituellement le vendredi, la journée ou demi-journée de récupération est fixée au jeudi 9 novembre 2017.

Des dispositions particulières ont été prévues pour le personnel du centre d'accompagnement SOPHIA ou du service Prévention Santé.